

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le six février, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de cinéma sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — CELHAY Martine - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

ETAIENT EXCUSES : Odette DIBON - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - EYHERABURU Mélanie

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 9H.

1. Avis sur le projet de Plan de déplacements urbains (PDU du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis sur le Plan de Déplacements Urbains, arrêté par le SMPBA le 6 février 2020, que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) va faire évoluer en « Plan de Mobilité », document de planification de la politique de déplacements dont l'établissement est rendu obligatoire par le Code des Transports pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ce plan fixe sur le territoire du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour - composé des 158 communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la ville de Tarnos - les orientations d'aménagement et de services pour les 10 années à venir et définit les principes généraux de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de leur circulation et du stationnement, les priorités d'actions et les moyens à mettre en œuvre ;
- d'autoriser la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le projet de Plan de déplacements urbains du SMPBA est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

2. Présentation du bilan de gestion 2020 de l'ONF par M. BONIFAS.

Comme chaque année, Patrick BONIFAS, technicien forestier de l'Unité Territoriale de BAYONNE - Triage d'URT vient présenter le bilan de gestion de la forêt communale sous régime forestier de l'année écoulée. Pour commencer son propos, il rappelle la particularité de cette année caractérisée par l'abandon de certaines opérations du fait des bouleversements subis par les entreprises françaises (contrairement aux espagnoles qui ont pu continuer à travailler malgré la crise sanitaire) et le peu de difficultés rencontrées du fait de la taille des chantiers. Il cite les coupes vendues et exploitées ou en cours d'exploitation sur les cantons d'Arambide et Jolliberry, les coupes vendues non exploitées dans

le canton du Baluart, les coupes invendues dans les cantons d'Arambide et du Baluart, l'absence de marquage de coupes de bois, les travaux d'entretien et d'élagage réalisés dans le canton du Baluart, les travaux prévus annulés au Baluart, les travaux de plantation et la réfection de la piste du Baluart reportés en 2021. Il évoque la faible fréquentation du public du seul parcours balisé en forêt communale (Baluart), l'intégration aux dernières ventes des coupes d'éclaircie ou coupes rases du Ptérocaraya du Caucase, espèce d'arbre envahissante sur les berges de l'Aran, le programme d'action global qui devra être mis en œuvre pour tenter d'éradiquer cette espèce, la requête auprès de la DDTM pour que soit étudiée la possibilité d'annuler la créance des contrats FFN (Fonds Forestier National), la dette étant quasiment remboursée en totalité pour le Baluart et inintéressante pour l'état à Arambide. Il rappelle enfin l'instruction technique des 4 demandes de renouvellement des concessions de chasse à la palombe.

Il termine par le programme d'actions pour l'année 2021 qui prévoit seulement des travaux d'entretien de peupleraie, divers travaux d'entretien du réseau de desserte, des lisières, talus, fossés et d'assainissement des parcelles en régénération.

3. Fixation du loyer de l'espace de travail partagé

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la Maire à dresser un bail à palier ou loyer progressif à l'association CO-B, gestionnaire de l'espace partagé sis maison Margaitanea, représentée par Luc AGUILERA et Aurélie BALADE, pour lui laisser le temps de développer le concept de coworking et maximiser ses chances de succès. Ce bail prévoit une augmentation de loyer sur les 3 premières années : 350€ en 2021, 525€ en 2022 et 700€ en 2023 ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de bail présenté.

Le bail à palier ou loyer progressif de l'espace de travail partagé est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

Antenne ORANGE

La Maire excuse François RADUREAU de la société AXIANS, invité à venir faire un point sur sa recherche d'un site potentiel d'implantation d'une antenne-relais ORANGE. Elle indique que ne disposant pas de l'étude d'exposimétrie (mesures de champs électromagnétiques) qu'elle lui avait demandé, ni des éléments justifiant l'amélioration de la couverture et de la qualité téléphonique pour les administrés bardoztars, il a reporté son intervention. Elle ajoute qu'il lui a cependant transmis 2 hypothèses d'implantation qu'elle diffuse sur écran pour recueillir l'avis des conseillers ; l'un sur l'allée du stade, l'autre situé entre le terrain d'honneur et celui d'entraînement en lieu et place du poteau d'éclairage du stade d'entraînement. Elle précise les dimensions de l'ouvrage : 25 m de haut, 90 cm de diamètre, 50 m² d'emprise au sol si implantation sur l'allée du stade, plaque de béton souterraine si implantation entre les 2 terrains.

La Maire rappelle l'argument de la complémentarité de couverture avec SFR et l'intérêt d'apporter un plus aux bardoztars.

Elisabeth TOURATON pense que la couverture sera quand même assurée.

Lionel DIRIBARNE rappelle que plus on se rapproche de l'antenne, moins il y a d'ondes par effet de captage.

Martine CELHAY rappelle qu'AXIANS est une filiale de VINCI qui travaille pour ORANGE et que l'Etat demande que le territoire soit couvert.

Henri DIRIBARNE indique qu'il existe des antennes partagées ORANGE à La Bastide-Clairence et Bidache.

La Maire confirme la nécessité de mailler le territoire et l'intérêt d'une antenne entre ces 2 points.

Henri DIRIBARNE précise que le taux de couverture indiquée en boutique ORANGE est souvent faux et qu'en réalité la réception est bien plus mauvaise qu'annoncée.

Martine CELHAY valide le fait que la société AXIANS garantisse un meilleur réseau avant que le conseil prenne une décision.

La Maire propose de s'assurer de ce point en invitant un technicien réseau à la prochaine réunion où il sera question de ce projet, M. RADUREAU n'étant que le négociateur dans la recherche des emplacements

Martine CELHAY évoque la question du loyer.

Jérôme DACHARY conclut le débat en indiquant qu'il serait bien, si une décision allait dans le sens d'un accord, de négocier l'installation de spots d'éclairage des terrains sur l'antenne.

La Maire précise qu'il va de soi qu'ORANGE y laisse adosser l'éclairage et valide la proposition.

Projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade

La Maire fait part de ses avancées dans la réflexion sur le projet de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade. Elle expose les aller/retour qu'elle a opérés avec l'architecte de l'APGL pour développer la question d'un espace spécifiquement dédié aux joueurs ainsi que les visites du site qu'elle a réalisés avec le responsable des services techniques, Julien PASCOUAU.

Elle relate :

- la proposition d'écartier les 2 bâtiments du pôle sportif (vestiaires), idéalement de 4m, afin de garantir le passage du véhicule du pôle desservant la cantine de l'école privée. Ainsi il resterait 5m50 entre le nouveau vestiaire et les tribunes, largeur suffisante pour le passage des engins lourds (tracteur) lors des travaux de réfection des terrains ;
- la proposition d'installer l'infirmerie plutôt dans le prolongement du nouveau vestiaire, à proximité immédiate du terrain, que dans le club house ;
- la proposition de partager ainsi le club house actuel en réservant un espace aux joueurs, un espace aux « Officiels » et un espace au secrétariat du club.

Elle indique les dimensions de ce dernier espace (25 m² pour la salle des joueurs, 15 m² pour la salle des officiels, 10 m² pour le bureau du président, 15 m² pour le local archives et 25 m² pour le secrétariat) mais précise que ces espaces peuvent être mutualisés et modulables.

Elle rappelle que la surface utile de la salle d'accueil sous tribunes serait de 155 m² (sans compter la partie basse inférieure à 1,80 m) soit 2 fois 85 m², et celle des toilettes de 15 m² avec une préconisation pour que ces dernières ne soient pas à cheval entre les 2 côtés pour ne pas gêner les 2 salles.

Lionel DIRIBARNE évoque l'idée de placer les toilettes sous la partie basse mansardée.

Jérôme DACHARY s'interroge sur les murs de refends.

Thibault BIDART explique qu'ils peuvent être remplacés par des IPN.

La Maire profite du sujet pour rappeler les consignes en matière de lutte contre la légionnelle, à savoir ne pas disjoncter le cumulus.

Geneviève DULIN ajoute que les taux constatés lors de la dernière coupure du cumulus étaient énormes.

Elisabeth TOURATON rappelle qu'il faut faire couler l'eau tous les jours et précise qu'il convient de contrôler le plomb.

La Maire indique qu'elle demandera aux agents de le faire.

Joël OYHENART précise qu'il avait installé une vanne pour éviter de se retrouver dans la même situation que l'an passé.

La Maire clos le sujet en proposant à Jean-Baptiste LAMOTE une présentation de l'évolution du projet aux membres du club un samedi à 11H.

Remerciements

La Maire transmet aux conseillers municipaux les remerciements de Serge TAILLANT pour la non application de la clause de révision annuelle des loyers commerciaux et professionnels (décision du CM du 5 janvier 2021) du fait des conséquences de la crise sanitaire.

Projet ODTV

La Maire relate le rendez-vous avec les représentants de l'ODTV (Oasis du tendre vert) venus présenter à l'exécutif l'avancée de leur projet: une acquisition imminente de la partie constructible du terrain, la location de la partie agricole, le principe du collectif et un mode de vie collaboratif. Elle

rappelle aux conseillers que le projet consiste en la construction de 3 maisons d'habitation pour 11 familles (5 aujourd'hui), un 4^{ème} bâtiment destiné à accueillir un atelier et des chambres d'amis (les buanderies communes étant prévues dans chaque immeuble), et un 5^{ème} bâtiment à usage d'activités pour l'exercice de leur fonction respectives mais aussi d'un tiers-lieu. Elle explique que ses interlocuteurs ont connaissance du projet de tiers-lieu de CO-B et imaginent déjà une complémentarité à terme. Elle indique qu'ils commenceront par créer le jardin et le potager destinés à subvenir à leurs besoins. Elle précise que leur intention est de s'ouvrir à la population, qu'ils s'intéressent à l'ouverture de la future Ikastola et que les familles qui s'installeront doivent être dans le même état d'esprit de recherche d'un lieu intergénérationnel. Elle ajoute qu'ils sont prêts à venir présenter leur projet en conseil, qu'ils escomptent un dépôt de permis de construire à l'automne 2021 bien qu'ils aient dû changer d'architecte, le leur n'ayant pas résisté aux conséquences de la crise sanitaire, qu'ils pensent pouvoir présenter une maquette et montrer qu'ils souhaitent respecter le voisinage (discussions ouvertes déjà engagées avec les premiers voisins) en limitant la hauteur des bâtiments. Elle précise que leur nouvelle architecte connaît bien la typologie des maisons de Bardos pour y avoir travaillé dessus lors de l'élaboration du PLU en 2005 et reconnaît là qu'il s'agit d'un beau projet.

Lionel DIRIBARNE fait remarquer qu'il s'agit d'un projet privé sur lequel le conseil n'a émis qu'un avis.

Projet d'IKASTOLA

La Maire fait le point sur l'avancement du projet d'ouverture d'une ikastola à Bardos. Elle explique que le projet avance à grands pas puisque d'une ouverture à 2022, on est passé à une ouverture potentielle en 2021 du fait de nouvelles candidatures ayant l'âge adéquat pour la prochaine rentrée (5 enfants sur 2 rentrées). Elle indique que les demandeurs se sont constitués en association, que SEASKA est d'accord pour les accompagner et que cette école sera annexée à une ikastola déjà existante. Elle rappelle que les locaux du CIAS, qui déménage cet automne à Eyhartzea, suffiraient largement dans un 1^{er} temps et que le site a plu d'emblée du fait de sa proximité immédiate de l'aire de jeu sécurisée du bourg. Elle précise que SEASKA dispose d'une commission travaux pour tout ce qui concerne les aménagements nécessaires. Elle évoque la nécessaire mise à disposition des locaux et indique devoir se renseigner pour toutes les questions juridiques liées.

Martine CELHAY demande si une cohabitation avec la bibliothèque pourrait être possible à Germain. La Maire rappelle le besoin de 2 pièces de l'ikastola dont une pour la sieste.

Elisabeth TOURATON demande si la cantine sera assurée dans l'école publique.

La Maire lui répond qu'il ne s'agit pas d'une question urgente pour les porteurs du projet et qu'ils pensent pouvoir se faire livrer sur place par le pôle. Elle indique que la problématique est avant tout celle de la rentrée de septembre 2021 et de l'accueil de septembre à novembre alors que le CIAS n'aura pas encore déménagé dans ses nouveaux locaux.

Patrick BERHOCOIRIGOIN rappelle les débuts de l'ikastola de Briscous chez un privé.

Protocole sanitaire de lutte contre la COVID-19

La Maire indique que la distance entre les tables des groupes d'une même classe est passée d'1 m à 2 m, que cela ne devrait pas poser de problème à l'école Saint-Marie et que des solutions devront être trouvées pour l'école publique pour éviter de rallonger le service. Elle précise que désormais une classe peut être fermée dès l'apparition du 1^{er} cas et que du fait du bilinguisme le risque est plus grand d'avoir à en fermer plusieurs.

Elisabeth TOURATON fait remarquer que 80% des masques en tissus ne sont pas de catégorie 1.

La Maire ajoute que cela va entraîner l'élimination des tous les masques artisanaux mais précise que ceux fournis par la commune sont bien de catégorie 1.

Geneviève DULIN note que les masques de l'USB sont bien homologués.

A la question de Martine CELHAY sur l'occurrence de cas à l'école à Bardos, la Maire répond qu'il n'y en a pas eu depuis mai dernier.

IKASBI

Martine CELHAY revient sur la question de l'accueil des élèves bilingues Basque au collège de Bidache à la rentrée 2021 et indique qu'Odette DIBON devait rencontrer la directrice. Elle rappelle que seuls l'histoire-géographie et les mathématiques sont dispensés en basque et qu'à l'heure actuelle seul le collège ATHURI les accueille. Elle précise n'avoir pas réussi à rencontrer l'OPLB à ce sujet.

La Maire propose de le solliciter de son côté.

Divers

- La Maire explique qu'elle va signer un avenant au bail emphytéotique du château de Salha couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mai 2021, afin que les travaux d'amélioration énergétiques des logements puissent être réalisés avant l'entrée en propriété de la commune. Elle explique que cet allongement de 59 jours est justifié par le retard pris par la livraison des nouvelles menuiseries pour le compte de l'Office 64.
- La Maire indique qu'elle a proposé l'appartement du rez-de-chaussée de la maison Germain à Denise ITHURBIDE afin que celle-ci puisse se déplacer à pied pour effectuer ses déplacements quotidiens. Elle rappelle que la commune a la volonté d'agir aussi bien pour nos anciens que pour nos jeunes. Elle précise qu'une rampe va être posée afin d'en améliorer l'accès.

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 09 mars 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 13H00.



